

Après leur évasion avortée à Franceville

Cissé et Odoua prennent un an de plus à Yéné

N.O.
Franceville/Gabon

MOUSSA Cissé, un Ivoirien de 37 ans, et Djabio Odoua, Gabonais de 25 ans, tous deux incarcérés à la prison centrale de Franceville, respectivement en 2011 pour vol à main armée, et en 2014 pour détention et usage de chanvre indien, ont tenté dernièrement de se faire la belle. Mais leur initiative a été vite étouffée dans l'œuf par les agents pénitentiaires, qui veillaient au grain. Le jour des faits, vers quatre heures du matin, alors que le pénitencier est bercé par le sommeil du petit matin, les deux détenus, partageant pourtant la même cellule que douze autres prisonniers, déroulent leur plan d'évasion. A l'aide d'une petite scie à



Photo : N. O.

Le mirador, ce poste de surveillance supplémentaire, permet désormais de renforcer le contrôle à Yéné.

métaux cachée dans un bâton de manioc reçu sans nul doute d'une de leurs familles lors des visites habituelles, ils coupent les barres de fer de la petite ouverture qui leur sert de fenêtre. Pendant ce temps, leurs "collègues", profondément endormis, émettent des

ronflements d'hommes écrasés par la fatigue, qui couvrent les légers bruits produits par les métaux subissant la loi de la scie. Cissé et Odoua, qui se trouvent coffrés au troisième étage, prennent ensuite des draps qu'ils attachent les uns aux autres, de manière à obtenir un cordage



Photo : N. O.

Les deux détenus ont réussi à quitter la cellule après avoir coupé les barres de fer d'une fenêtre.

suffisamment long leur permettant d'atteindre le sol. Tels des alpinistes ou Spiderman, ils s'y accrochent et descendent à tour de rôle, en évitant de faire le moindre bruit au contact du mur. Mais alors qu'ils croient avoir presque réussi leur plan, ils sont

désagréablement surpris de constater, à leur descente, la présence d'un petit comité spécialement mis en place pour les accueillir : les agents assurant la garde du centre cette nuit-là. Ces derniers les neutralisent aussitôt et les remettent en cellule. En

attendant le lever du jour pour les présenter au procureur de Franceville, Gilbert Mbarangolo, intraitable face à de tels faits aggravants et qui leur décerne donc à nouveau des mandats de dépôt, assortis d'un an supplémentaire de prison. Notons que depuis cette tentative d'évasion, qui est la première du genre depuis l'inauguration du centre pénitentiaire de Yéné en février 2011, le directeur de cette maison carcérale, Gabriel Assoumou Ella, a renforcé la sécurité des lieux en implantant un mirador, qui est un poste de contrôle en plus, pour freiner toute nouvelle tentative de fuite. Rappelons aussi que la dernière évasion de prisonniers enregistrée dans ce centre de Yéné remonte à janvier 2013.

Victime d'un braquage sur le Boulevard Triomphal de Libreville

Koanda Djibrila a la nuque entaillée par un tesson de bouteille

J-C.A
Libreville/Gabon

C'est la mésaventure vécue récemment par Koanda Djibrila, épicier burkinabè établi sur le Boulevard Triomphal.

ALORS que le gouvernement vient de prendre des mesures visant à endiguer l'insécurité qui prévaut dans notre pays, particulièrement à Libreville, celle-ci ne semble pas marquer le pas. Il faut aujourd'hui s'armer de courage pour sortir de chez soi au-delà de 22 heures. Car, de jeunes gens, parfois scolarisés, munis d'armes blanches, écumant quotidiennement les quartiers à la recherche de proies à dépouiller. Et en cas de résistance, ils n'hésitent pas à se montrer très violents.



Photo : JCA

Face à des délinquants impénitents, Koanda Djibrila, la victime, ne s'est pas laissé faire. Photo de droite : C'est dans sa boutique que le Burkinabè a été agressé.

C'est la mésaventure qui est arrivée le 14 octobre dernier à un commerçant burkinabè établi au quartier dit « Boulevard Triomphal », dans la zone située derrière l'immeuble abritant les services du ministère des Eaux et Forêts. Ainsi, en ouvrant son



Photo : JCA

échoppe très tôt ce matin-là, Koanda Djibrila, un modeste épicier, ne se doute pas qu'il va bientôt passer un sale quart d'heure. En effet, alors qu'il vérifie sa caisse dans la perspective de nouveaux achats, il est surpris par l'intrusion d'un jeune homme, qui le somme de lui remettre

l'intégralité de la recette. Face au refus du commerçant, le malftrat va alors se servir lui-même, en ramassant tous les billets de banque contenus dans la caisse. Une fois le forfait commis et au moment de sortir du commerce, l'épicer, qui semble enfin sortir de sa surprise, tente de le retenir par la force. S'ensuit alors une lutte féroce entre les deux hommes, à l'issue de laquelle le commerçant prend le dessus, réussissant même à projeter le malftrat au sol. Mais ce que « Le Malien » ignore, c'est qu'à une centaine de mètres de là, le jeune homme a son complice qui fait le guet et qui voit tout ce qui se passe dans la boutique. Ce dernier accourt donc pour porter secours à

son ami, sérieusement en difficulté. Il saisit Koanda par les mains, pendant que le premier agresseur qui vient de se relever, s'empare, lui, d'une bouteille vide, la casse et fait une entaille à la nuque et à l'épaule de l'infortuné commerçant, qui se met à saigner abondamment. Le sujet ouest africain est conduit par la suite dans une structure médicale. Entre temps, les agresseurs ont pris la poudre d'escampette, en emportant dans leur fuite, leur maigre butin évalué à moins de 20 000 francs. Le bilan de l'agression subie : un « mauvais état général » de la victime, se caractérisant notamment par d'intenses céphalées et de vertiges, indique le rapport du médecin légiste et expert près la Cour d'appel de Li-

breville. L'examen de la tête laisse apparaître une entaille ayant nécessité cinq points de suture. L'épaule gauche et l'abdomen présentent de fortes éraflures. Aussi, lui a-t-il été prescrit une interruption temporaire de travail (ITT) de dix jours. Aux dernières nouvelles, l'un des délinquants serait un jeune du quartier, parfaitement connu des riverains qui l'ont formellement identifié, tant ce dernier ne serait pas à son premier coup. Il ferait partie d'une des bandes qui écumant le secteur. Le souhait des habitants du quartier est qu'ils soient enfin tous arrêtés par les forces de sécurité, afin de leur permettre d'avoir le sommeil tranquille. Car après Koanda Djibrila, à qui le tour demain ?

Vol aggravé en série à Lambaréné

Nzoghe Guibinga de retour en prison

SCOM
Libreville/Gabon

IL n'a même pas encore atteint ses 20 ans, qu'il est déjà un grand sujet de préoccupation pour ses parents et les autorités judiciaires de Lambaréné. Il s'agit d'Elvis Junior Nzoghe Guibinga, alias "Taureau", Gabonais, 18 ans, repris de justice, domicilié au quartier Isaac, dans le premier arrondissement du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué. L'intéressé a été interpellé, le 10 octobre dernier, par les éléments de la Police d'investigations judiciaires (PJ), pour plusieurs vols aggravés et autres forfaits commis à l'arraché.



Photo : VAO

Elvis Nzoghe Guibinga dans un environnement, la cellule, qui ne lui est plus étranger.

Ces vols en série concernent essentiellement des téléphones portables, pour lesquels des plaintes abonderaient dans les locaux de l'antenne provinciale de la PJ du Moyen-Ogooué. On rapporte

que le dernier fait en date remonte à la nuit du 8 au 9 octobre dernier. Nzoghe Guibinga s'introduit dans un magasin de son quartier, d'où il ressort avec plusieurs sacs de voyage (des trolley) et une dizaine de paires de chaussures de grande marque. Le butin est écoulé auprès de diverses personnes, qui deviennent, par la même occasion, des receleurs. Lors de l'audition préliminaire au poste de police, Elvis Junior Nzoghe Guibinga aurait reconnu les faits. Déféré devant le parquet de Lambaréné, le 11 octobre dernier, le repris de justice a, une fois de plus, été écroué à la maison d'arrêt de cette localité. En attendant sa comparution devant un tribunal.

L'Ambassade du Japon et la Fondation du Japon

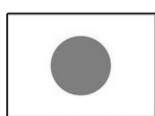
Présente

Concert de Taiko Japonais

«Eitetsu Fuun no Kai 英哲風雲の会»



Connu sur le plan international, le groupe Eitetsu Fuun no Kai, composé de meilleurs batteurs japonais, génère par leur diversité musicale une originalité qui donne suite à un grand retentissement lors de leur spectacles.



Samedi 17 Octobre 2015 à 18h00

Entrée gratuite



JAPAN FOUNDATION